



COMISIÓN EUROPEA
Servicio del Portavoz

EUROPA-KOMMISSIONEN
Talsmandstjenesten

EUROPÄISCHE KOMMISSION
Dienst des Sprechers

ΕΥΡΩΠΑΪΚΗ ΕΠΙΤΡΟΠΗ
Υπηρεσία Εκπροσώπου Τύπου

EUROPEAN COMMISSION
Spokesman's Service

COMMISSION EUROPÉENNE
Service du Porte-Parole

COMMISSIONE EUROPEA
Servizio del Portavoce

EUROPESE COMMISSIE
Dienst van de woordvoerder

COMISSÃO EUROPEIA
Serviço do Porta-Voz

Για ενημέρωση Υπουργείο.

Bruxelles, le 25 mai 1994

Αρχείο . 3. Γεν. Β.Ε.Τ.
Οπισθοφύλαξη

**Recommandation de la Commission
concernant les
Grandes orientations des politiques économiques
des États membres et de la Communauté**

**élaborées conformément à l'article 103 paragraphe 2 du
traité instituant la Communauté européenne**

25-05-94

Recommandation de la Commission

Une reprise économique est actuellement en cours dans la Communauté. La tâche cruciale de la politique économique au cours des trimestres à venir, sera de soutenir et de renforcer cette reprise et d'assurer qu'elle crée les bases d'une forte croissance de l'emploi. Pour atteindre ce but, il sera nécessaire de créer les conditions pour des réductions supplémentaires des taux d'intérêts et pour le renversement de la hausse récente des taux d'intérêt à long terme. Les politiques budgétaires joueront un rôle crucial dans ce domaine en rendant les positions budgétaires à nouveau soutenables et en contribuant à l'accroissement nécessaire de l'épargne nationale. La poursuite des ajustements structurels actuellement en cours sera tout aussi importante. L'amélioration de la situation économique devra stimuler le renforcement des efforts dans ces deux domaines et ne devra pas conduire à trop de complaisance et à une détermination réduite. Les erreurs commises dans le passé récent ne doivent pas être répétées.

Le jeu actuel de grandes orientations de politique économique développe de façon plus concrète celles qui ont été adoptées en décembre dernier de manière à prendre en compte les nouvelles perspectives économiques et la situation spécifique des pays membres. Leur mise en oeuvre contribuera à maintenir et à encore améliorer le présent dosage plus équilibré des politiques économiques, dosage basé sur la promotion de la consolidation budgétaire et de la modération salariale pendant que le poids de la politique de stabilisation reposant sur la politique monétaire s'allège. Si ce dosage plus équilibré peut être maintenu et amélioré alors que les anticipations inflationnistes se réduisent et que la consolidation budgétaire progresse, et si des efforts d'ajustement structurel peuvent être effectivement mis en oeuvre, la Communauté pourra retourner vers des taux élevés de croissance et de création d'emploi. Dans ces conditions, il sera possible de stabiliser le chômage courant 1995 et de le placer sur une trajectoire décroissante par la suite.

Les grandes orientations actuelles, adoptées conformément à l'article 103(2) du traité instituant la Communauté Européenne, établiront les lignes directrices de la conduite de la politique économique dans la Communauté et dans les Etats membres. Elles réaffirment l'objectif, identifié dans les orientations de décembre 1993, d'accroître substantiellement l'emploi au cours des prochaines années de manière à réduire l'actuel niveau élevé du chômage. Les grandes orientations présentes confirment la stratégie à moyen terme définie en décembre dernier, pour ramener l'économie de la Communauté sur une trajectoire de croissance plus forte, durable et plus créatrice d'emploi.

Stabilité des prix et des taux de change.

Les tendances favorables d'évolution des prix qui ont été enregistrées au cours de l'année écoulée et les progrès attendus dans ce domaine en 1994 et 1995, tracent la voie vers la reprise d'une croissance soutenable et non-inflationniste dans le futur proche. Les politiques macro-économiques et financières devraient être dirigées vers une norme ferme de préservation de la stabilité des prix dans la Communauté. Le retour à la stabilité des prix et son maintien seront moins coûteux en termes de croissance et d'emploi si les tendances salariales et budgétaires sont compatibles avec cet objectif. Le but final d'atteindre et de maintenir un taux d'inflation ne dépassant pas 2 à 3 pourcent en 1996, comme étape vers la stabilité des prix, doit être confirmé pour la Communauté dans son ensemble et pour chaque pays membre.

Ceci implique que la présente décline des taux d'inflation ne soit pas un simple phénomène cyclique, mais un pas vers une stabilité durable des prix. L'engagement de soutenir une inflation basse dépend pour une large part, de la conduite des politiques macro-économiques et structurelles. Les résultats obtenus jusqu'ici reflètent également le jeu des forces du marché intérieur et les effets de la politique de concurrence. Pour réduire davantage les pressions et les anticipations inflationnistes, il est nécessaire que toutes les politiques soient prévisibles, crédibles et aient une trajectoire temporelle cohérente. Les succès atteints dans ce domaine aideront à amener des taux d'intérêts plus bas. La stabilité des prix est un ingrédient essentiel de la stabilité des taux de change et requiert elle-même cette stabilité des changes dans le moyen terme.

Les Etats membres qui ont déjà ou sont sur le point d'atteindre la gamme de taux d'inflation proposée dans les grandes orientations sont la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. En outre, dans la plupart de ces pays, les tendances salariales se développent d'une manière compatible avec la stabilité des prix. Ces pays devraient consolider les gains enregistrés en matière d'inflation et devraient maintenir les politiques prudentes qui sont nécessaires au maintien de la stabilité des prix dans le moyen terme.

L'inflation en Espagne, au Portugal, en Italie et au Royaume-Uni doit encore décroître dans la zone fixée par les grandes orientations, bien que les deux derniers pays devraient s'y rapprocher significativement l'année prochaine. Dans tous ces pays, des efforts additionnels sont requis pour réduire l'inflation et assurer la stabilité des prix dans le moyen terme. En particulier, un taux de change stable ne sera pas seulement un contributeur important à l'abaissement du taux d'inflation mais mettra aussi en évidence leur engagement continu vers la stabilité des prix. Ces pays, mais aussi la Grèce, ont enregistré depuis septembre 1992 des dépréciations substantielles de leurs devises. Il est

essentiel qu'à mesure que leurs économies se redresseront, les effets retardés des dépréciations antérieures ne mettent pas en danger la stabilité des prix.

La désinflation en Grèce doit être renforcée. Une condition fondamentale pour la réduction de l'inflation et l'achèvement de la stabilité des prix en Grèce est la correction des déséquilibres budgétaires. Un programme crédible d'ajustement budgétaire devrait être mis en place pour mettre un terme aux anticipations inflationnistes défavorables et pour supporter la stabilité extérieure de la drachme.

Tous les Etats membres devraient s'assurer que leur politique économique est compatible avec la stabilité des changes dans la Communauté et la supporte. Ceci est nécessaire pour recueillir le plein bénéfice d'une intégration économique accrue, pour améliorer l'allocation des ressources à l'intérieur de la Communauté et pour s'orienter vers des objectifs de stabilité des prix plus ambitieux.

Des finances publiques saines.

La détérioration des finances publiques enregistrées depuis 1990 a amené des positions budgétaires préoccupantes dans la plupart des pays membres et a créé un besoin urgent de retour à une trajectoire de réduction soutenue des déséquilibres budgétaires. Le retour de la confiance des agents économiques requiert que les ajustements budgétaires annoncés dans les plans de convergence soient mis en oeuvre dès que la reprise se confirmera et que, si des déviations apparaissent, des mesures additionnelles soient prises afin que les objectifs de ces plans pour 1994 et au delà soient rencontrés. Les Etats membres devraient envisager, en fonction des circonstances individuelles, d'utiliser les marges de manoeuvre éventuelles créées par une croissance économique plus forte, ou par des taux d'intérêts plus bas, qu'incorporés dans les projections budgétaires présentes pour accélérer le rythme de la consolidation. Il est nécessaire d'exploiter l'amélioration des conditions économiques pour mettre en oeuvre un renversement fondamental de la trajectoire budgétaire suivie depuis le début de cette décennie. Ceci renforcerait l'engagement des autorités à l'égard de la consolidation budgétaire et améliorerait la crédibilité de leurs actions.

Outre leur but prioritaire de consolidation, les politiques budgétaires peuvent apporter une contribution importante à la croissance et à l'emploi. Elles peuvent ainsi réorienter les recettes fiscales et les dépenses publiques vers le support des investissements publics et privés et autres dépenses de nature à favoriser une croissance économique plus forte. En même temps, les Etats membres devraient viser à modifier la structure de leurs recettes de façon à promouvoir l'emploi. En particulier ils devraient examiner les possibilités de réduire les impôts sur le travail, tout en compensant les moins-values budgétaires par des augmentations des impôts qui contribuent à réduire le gaspillage des ressources naturelles, tel que la taxe proposée sur l'énergie/CO₂.

Suivant les propositions des grandes orientations de décembre 1993, les politiques budgétaires devraient, à partir de 1995, préparer la voie vers plus d'investissement et de croissance. La première priorité sera de rendre les positions budgétaires à nouveau soutenables, ce qui implique que les déficits budgétaires soient ramenés en deçà de la norme de 3 pourcent du PIB définie dans le Traité. Les prévisions actuelles indiquent que, même si les perspectives d'atteinte de l'objectif de déficit de 3 pourcent de PIB en 1996/97 sont plus favorables maintenant qu'antérieurement, cet objectif ne pourra être atteint sans un engagement déterminé d'ajustement budgétaire.

Les budgets de 1995 devraient manifester une confirmation claire de ce que la consolidation budgétaire est remise en action. Des efforts décisifs de réduction du déficit budgétaire devraient être entrepris dans les Etats membres où les charges d'intérêts sont un élément significatif des dépenses et où le rapport de la dette au PIB est élevé et en croissance, principalement par la maîtrise de la croissance des dépenses primaires. En Grèce, la détermination d'atteindre la consolidation budgétaire par des politiques crédibles dans un cadre pluriannuel ainsi que le début de la mise en oeuvre des mesures d'ajustement, devraient être annoncés et rapidement traduits en actions concrètes. En Italie, il est nécessaire, après les progrès enregistrés en 1993, de renforcer les efforts de poursuite de l'ajustement budgétaire dans un cadre de moyen terme.

En Belgique, il est essentiel que le volet fiscal du Plan Global soit mis en oeuvre et que les objectifs budgétaires soient atteints.

Au Danemark et en France, les politiques délibérées de support de l'activité économique pendant la récession par une expansion budgétaire ont conduit à un accroissement du déficit. Dans ces pays membres, il est important de veiller à ce que la politique d'expansion budgétaire soit renversée dès que l'économie retournera à la croissance.

En Espagne, la détérioration importante de la situation budgétaire qui s'est produite récemment rend nécessaire un engagement de mouvement vers une trajectoire, pluriannuelle de consolidation budgétaire. Au Portugal, une grande détermination sera requise pour réaliser la réduction du déficit envisagée pour cette année et pour 1995.

Dans certains Etats membres, des améliorations significatives dans l'administration des impôts (par ex. simplification du système fiscale, lutte renforcée contre la fraude, etc.) sont une condition essentielle pour la promotion de l'ajustement budgétaire (Grèce, Espagne, Portugal, Italie) alors que dans quelques pays il y a lieu également de continuer de contenir

les pressions sur les dépenses courantes et de sécurité sociale (Belgique, Grèce, Espagne, France, Italie, Portugal).

Une économie communautaire plus dynamique.

Tous les Etats membres doivent accroître leurs efforts vers l'amélioration du fonctionnement de leurs économies suivant les lignes décrites dans le Livre Blanc de la Commission sur "*Croissance, Compétitivité et Emploi*" et, en particulier, dans le plan d'action adopté par le Conseil européen en décembre 1993.

Les Etats membres devraient s'assurer que leurs économies puissent pleinement absorber les bénéfices du marché intérieur et du commerce international. Les entreprises de la Communauté, et particulièrement les PME, devraient être encouragées à améliorer leur organisation, leurs efforts de R&D et leur prise de conscience des opportunités nouvelles, spécialement dans les marchés mondiaux les plus dynamiques. Une attention continue devrait être attachée à l'amélioration de l'environnement compétitif dans lequel l'entreprise travaille. La privatisation, dans la mesure où les Etats Membres la considèrent compatible avec leurs objectifs, devrait renforcer les progrès déjà atteints dans cette direction.

Des efforts devraient être entrepris pour exploiter les possibilités offertes par les technologies nouvelles et plus spécialement les technologies de l'information. Les premiers résultats des travaux du groupe d'experts présidé par M. Bangemann font apparaître que dans ce domaine il existe une course entre les actions de la Communauté et des Etats Membres et les transformations, toujours plus rapides, de l'industrie. Il est important de tirer pleinement parti des possibilités qui sont créées. Les nouvelles technologies, d'une part aident à améliorer la compétitivité des entreprises et, d'autre part, ouvrent des nouveaux marchés avec de larges possibilités d'emploi. Pour exploiter ces dernières, il sera nécessaire de renforcer les processus de formation et de développement des compétences. Les systèmes de formation et d'éducation devront être améliorés dans toute la Communauté.

La Communauté pour sa part continuera de mettre en oeuvre ces éléments du plan d'action qui relèvent de sa compétence (tels que les réseaux trans-européens, le maintien d'un système d'échange ouvert, l'amélioration des efforts de R & D, etc.). Les efforts combinés des Etats membres et de la Communauté accroîtront le dynamisme et la compétitivité de l'économie communautaire.

Mesures structurelles pour créer plus d'emploi.

Les *politiques structurelles* devraient être orientées de manière telle que la croissance délivre des emplois plus nombreux et meilleurs. Elles devront aussi doter la force de travail des compétences requises pour ces emplois et de la capacité de s'adapter au changement. On citera parmi les priorités :

◆ **Améliorer l'éducation et de la formation** qui doivent viser à assurer la rencontre entre les capacités professionnelles et les emplois qui seront disponibles. Au centre de cette exigence figure le besoin de générer une nouvelle attitude à l'égard du travail, de la formation et du temps libre. Ceci implique :

- une meilleure éducation de base, particulièrement en résolution de problèmes et en adaptabilité;
- une meilleure transition entre l'école et le travail;
- l'implication des employeurs;
- la formation continue au cours de la vie.

◆ **Rendre les marchés du travail et les systèmes d'emplois** beaucoup plus adaptables au changement. Ceci implique de porter un nouveau regard sur toute la gamme des mesures politiques qui affectent le fonctionnement du marché du travail, telles que les législations du travail, les systèmes d'imposition, les politiques de sécurité sociales, de façon à assurer que :

- les objectifs d'équité soient atteints d'une manière qui n'affecte pas négativement le fonctionnement du marché du travail;
- les règlements relatifs au marché du travail et les politiques de logement et autres n'agissent pas comme contrainte sur la mobilité;
- les obstacles à plus de flexibilité dans les temps de travail soient démantelés.

◆ **Instaurer des politiques actives** sur le marché du travail. Ces dernières devraient viser à aider des groupes particuliers (chômeurs de longue durée, jeunes) pour lutter contre les problèmes d'exclusion et lever des goulots d'étranglement potentiellement inflationnistes

◆ **Exploiter pleinement le potentiel de création d'emplois des PME.**

◆ **Eviter la discrimination contre le travail** comme facteur de production en réduisant les coûts non salariaux, particulièrement sur les salaires les moins élevés qui sont les plus atteints. Dans plusieurs pays membres (Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume Uni), on envisage des mesures visant à réduire les coûts d'emploi non salariaux pour certaines catégories de travailleurs, notamment les moins payés et les jeunes. Ces projets devraient être poursuivis avec détermination.

◆ Assurer que les *coûts liés à l'environnement* soient mieux répercutés dans les prix dans l'ensemble de l'économie. Ceci implique de changer l'équilibre des taxes et des incitants, en déplaçant une partie du fardeau du travail vers la pollution.

◆ Les *politiques salariales*, outre le fait d'être cohérentes avec les objectifs d'inflation, devraient contribuer à accroître l'investissement et l'emploi. Ce dernier objectif implique une croissance des salaires réels qui reste en dessous de la croissance de la productivité du travail. Les tendances actuelles suggèrent que ceci est déjà en cours dans la Communauté. La tâche de la politique économique devra être d'assurer que les tendances présentes restent soutenues pendant plusieurs années.

La modération salariale devrait être maintenue dans tous les Etats membres. Ceci sera plus particulièrement nécessaire quand la reprise se renforcera. Les accords salariaux explicites qui émergent dans les Etats membres (Belgique, Allemagne, Grèce, Italie, Irlande, Pays-Bas) paraissent être cohérents avec les propositions des grandes orientations et devraient servir de base au support de la modération salariale dans le moyen terme. Ceci est particulièrement le cas là où l'on prévoit une réduction du chômage (Danemark, Irlande, Royaume-Uni). La modération salariale devrait contribuer à consolider ces gains et devrait préparer la voie vers une croissance plus forte de l'emploi dans le moyen terme.

Dans les pays membres où l'on prévoit que le chômage devrait encore s'accroître cette année (Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Pays-Bas et Portugal) des mesures spécifiques sont préparées pour encourager les opportunités d'emploi et pour arrêter la détérioration du marché de l'emploi. Bien que l'efficacité de ces mesures à créer de l'emploi dans le court terme puisse être limitée, il est essentiel que ces politiques soient activement poursuivies et que leur contribution au renforcement de la création d'emplois soit pleinement mise en valeur. Les bénéfices de ces politiques deviendront visibles, à mesure que la reprise se développera.

Le Livre Blanc de la Commission a aidé à stimuler un débat sur la croissance, la compétitivité et l'emploi dans de nombreux pays. Plusieurs Etats Membres ont pris des mesures en ligne avec la stratégie proposée dans le Livre Blanc, mais beaucoup reste à faire pour améliorer la situation de l'emploi.